

LA CONCILIATION SOCIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC BRUXELLOIS - ATELIER

Pôle d'activité

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

30

Durée de la formation

Une demi-journée (9h00-12h30)

Personne de contact

Charlotte MAHIEU Gestionnaire de dossiers clients

cmahieu@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

L'atelier est animé notamment par le SPF Emploi, travail et Concertation sociale et plus précisément par les conciliateurs de la direction générale « relations collectives de travail ». Différents témoignages donneront lieu à des échanges sur le dialogue social entre les employeurs et les travailleurs.

La fonction de conciliateur social dans le secteur public a été créée suite au protocole d'accord du 19 avril 2010 conclu au sein du Comité A, pour renforcer le dialogue social et la gestion des conflits dans le secteur public. Concrètement, il organise la conciliation dans les conflits collectifs de travail entre les organisations syndicales et l'employeur. Le conciliateur social peut accompagner, sur base volontaire, le dialogue social, en tant qu'observateur.

Depuis 2010, la direction générale enregistre un nombre croissant de demandes de conciliation, ce qui montre un intérêt renforcé pour le dialogue social. La conciliation sociale qui s'opère dans un

contexte de neutralité, qu'elle aboutisse ou non à un accord, renforce le dialogue. C'est dans cet objectif que l'atelier est proposé.

[Conciliation sociale dans le secteur public | SPF Emploi, Travail et Concertation sociale \(belgique.be\)](#)

Objectifs

- Présenter la fonction du conciliateur social dans le secteur public.
- Préciser les points d'attention, les thématiques généralement abordées en conciliation pour le secteur public local.
- Échanger sur les problématiques rencontrées.

Public cible

L'atelier vise tous les agents de l'administration publique locale qui ont à négocier ou à se concerter avec les organisations syndicales, ainsi que les délégués syndicaux permanents ou non.

Contenu

Présenter et échanger sur les thématiques suivantes :

- La politique et les pratiques en matière de relations collectives de travail, l'accompagnement de la concertation sociale, la prévention et la conciliation des conflits sociaux
- La politique et les pratiques en matière de relations individuelles du travail et de bien-être

Disponibilité au catalogue

Jusqu'en décembre 2025